

# **Projet EDUCATIF**

Mairie  
Avenue du Val de Montferrand  
34270 Les Matelles

2 septembre 2015

## **Préambule :**

Le projet éducatif traduit la volonté de contribuer à la participation et à l'expression des jeunes de 3 à 17 ans à la vie des Matelles, à leur socialisation et à leur apprentissage de la citoyenneté.

Une enquête auprès des familles a montré le besoin d'élargir l'ALSH 11- 17 ans déjà mis en place et fonctionnant de façon très satisfaisante. Pour répondre à cette demande, le nouveau conseil municipal souhaite ouvrir une structure complémentaire pouvant accueillir les enfants de 6 à 11 ans. Dans le cadre de l'entente intercommunale, cet accueil serait aussi ouvert aux enfants de Saint Jean de Cuculles scolarisés à l'école élémentaire des Matelles.

Cet accueil assurerait ainsi la continuité et la complémentarité de l'accueil de loisir périscolaire (ALP) dont bénéficient les enfants des écoles de 3 ans à 11 ans, et de l'ALSH 12-17 ans.

L'accueil de loisirs périscolaire reçoit les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire des deux communes. Il s'organise autour de deux groupes : l'un accueillant les enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés en maternelle, l'autre accueillant les enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés en élémentaire.

Le projet a pour but de définir clairement les finalités et les orientations stratégiques ainsi que les priorités en termes d'objectifs et d'actions. Le positionnement de jalons nous permettra d'évaluer l'avancement du projet, et la validation des différentes étapes.

Tout comme pour les adolescents, la manière dont les enfants les plus jeunes mettent à profit leur temps en dehors des heures scolaires et périscolaires est capitale pour leur développement, leur réussite et leur épanouissement.

Ces constats amènent la commune des Matelles à entreprendre des actions pour permettre aux plus jeunes d'avoir les moyens de réussir le passage de la petite enfance à l'adolescence dans des structures d'accueil périscolaire et extrascolaire adaptées à leur âge.

## **INTENTIONS EDUCATIVES**

**Les actions sont développées autour des trois principaux axes éducatifs suivants :**

- **Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes**
  - Apprendre la vie en collectivité
  - Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative et municipale.
  
- **Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs**
  - Favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde
  - Permettre le développement de la personnalité, des talents
  - Informer dans tous les domaines, notamment sur les conduites à risques et les conditions de la santé.

- **S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs**
  - o Établir une collaboration avec les familles et les différents acteurs éducatifs (école, ALP, collèges et lycées, associations...)
  - o Être un relais d'informations, notamment sur les dispositifs concernant la jeunesse.

## - **ACTIONS**

La mise en place de l'ALSH et de l'ALP, doit concourir à la réalisation d'objectifs éducatifs communs, assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité des temps périscolaires et extrascolaires.

### - **L'accueil de Loisirs périscolaire 3 – 11 ans**

Il s'inscrit dans un projet éducatif territorial (PEDT) validé par l'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Préfecture de l'Hérault.

L'accueil de loisirs est une structure collective d'accueil, d'animation, d'éveil et de socialisation au sein de laquelle sont mises en place des activités variées. L'objectif est de proposer un service de qualité aux enfants en conciliant le respect de leurs besoins, de leur sécurité et de leurs rythmes, et les contraintes horaires des parents. Trait d'union entre l'école et la famille, c'est un lieu de détente, de loisirs ou de repos, individuel ou en groupe, qui accueille l'enfant avant l'ouverture de la journée scolaire ou dans l'attente du retour en famille. Les ateliers périscolaires sont conçus comme des moments privilégiés de découverte d'activités et non comme une pratique culturelle ou sportive concernant un seul et même domaine.

### - **ALSH 6 – 17 ans**

L'accueil de loisirs sans hébergement a pour objectif d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et d'animations auprès des enfants et adolescents.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan individuel, mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

Les jeunes sont associés à son aménagement, son organisation, son fonctionnement et aux propositions d'activités et de sorties. Cet espace doit également permettre à l'enfant de vivre à son rythme. Le droit de ne rien faire, la non-activité et le temps libre y ont leur place.

Des séjours sont proposés : Ce mode de vacances est une action privilégiée pour une ouverture aux autres et au monde. Il permet l'apprentissage de la vie en collectivité et favorise l'éducation à la citoyenneté.

Il a également pour objectif de responsabiliser le jeune en l'investissant systématiquement dans la préparation et le déroulement de ses vacances.

Comme d'autres actions, ces séjours sont aussi des espaces d'expérimentations pour permettre aux participants de développer leurs talents et leur créativité.

Enfin, cette action permet de créer un lien privilégié avec les familles des participants.

### **Partenariat :**

A tous les niveaux, pour toutes les actions, la recherche et la mise en place d'un partenariat pertinent et de qualité est indispensable pour atteindre les objectifs (ex Communauté de Communes, écoles Associations etc.....). Le service municipal doit mettre en place des outils d'écoute attentive et d'échanges auprès des familles. Ils peuvent déboucher sur des actions communes.

Les compétences des associations doivent être utilisées pour permettre aux jeunes la découverte de nouvelles disciplines et aux associations la promotion de leurs activités.

Il existe une volonté forte de la commune des Matelles de mettre en place des actions cohérentes, tout en favorisant un partenariat déjà existant sur le plan scolaire et éducatif avec la commune de Saint Jean de Cuculles.

## **MOYENS**

Pour développer ces axes éducatifs et ces actions, le service municipal jeunesse a été étoffé.

Placé sous la responsabilité du maire, il est piloté par une élue aidée d'autres conseillers municipaux. Il est animé par deux personnels municipaux titulaires d'un BP JEPS LPT qui veilleront à élaborer les projets, mettre en place des activités et des animations dans le respect des prérogatives de leurs diplômes et des missions confiées par le conseil municipal. Ce sont les mêmes animateurs qui interviennent dans le cadre de l'ALP et de l'ALSH. En cas de besoins particuliers du fait du nombre de participants, ou des activités proposées, ou des horaires d'animation, ils pourront être aidés par du personnel complémentaire qualifié, recruté à cet effet.

L'équipe de l'ALP est composée d'animateurs (municipaux, privés et associatifs) sous la responsabilité d'un directeur assurant la coordination générale. L'encadrement respecte la législation en vigueur relative à l'accueil de mineurs et inhérente à la déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault.

### **- Des locaux :**

**L'accueil de loisirs périscolaire** se déroule à l'école maternelle pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et dans les locaux de l'école élémentaire et du restaurant scolaire pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

L'ACM des 6-11 ans est hébergé dans les locaux du restaurant scolaire et de l'espace garderie de l'école élémentaire.

L'ACM 12 – 17 ans se situe dans un ancien local du stade de football qui a été réaménagé afin d'offrir un lieu de rencontre et de loisirs aux jeunes de la commune.

D'autres lieux tels que la bibliothèque du village, le tennis municipal, le foyer rural, le Clos St Paul, l'école de musique et les installations sportives de la commune (le futur complexe sportif : city parc, skate parc, boulodrome, mini stade de football) pourront être utilisés pour accueillir les enfants lors des ateliers proposés.

#### **- Heures et périodes d'ouverture :**

**L'ALP** est assuré le matin avant les enseignements, à la pause méridienne, pendant les temps d'activités périscolaires (TAP), le soir après les enseignements aux horaires indiqués ci-dessous :

##### Le matin :

En maternelle : de 7h45 à 9h05 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

En élémentaire : de 7h 45 à 8h 55 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

##### A la pause méridienne :

En maternelle : de 12h 05 à 13h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

de 12h 05 à 12 h30 les mercredis

En élémentaire : de 11h 55 à 13h 50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 11h 55 à 12h 30 les mercredis

##### Temps d'activités périscolaires (TAP) :

En maternelle : de 15h 55 à 16h 40 tous les jours,

En élémentaire : de 15h 20 à 16h 50 les mardis et vendredis

##### Le soir :

En maternelle : de 16h 40 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En élémentaire : de 16h 50 à 18h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

**L'ALSH 6 – 11 ans** est ouvert, les mercredis après-midi de 11h55 à 18h15, et les périodes de vacance scolaires de 7h45 à 18h15. Les vacances de Noël et le mois d'Août restent deux périodes non couvertes par l'accueil de loisirs.

**L'ALSH 12 – 17 ans** est ouvert le mardi et le jeudi de 17h à 19h, le mercredi et le samedi de 14h à 19h et le vendredi de 17h à 19h30. Pendant les vacances scolaires la structure fonctionne du lundi au vendredi. Les horaires ne sont pas fixes, mais les activités sont réparties sur trois créneaux : 10h – 12h ; 14h – 19h ; 20h – 22h.

#### **- Un budget :**

Le service jeunesse dans son ensemble gère un budget de fonctionnement voté par le Conseil Municipal. Ce budget propre permet de créer un programme d'activités et d'animations variées, de proposer des séjours, des ateliers, divers évènements et d'organiser le transport des jeunes pour ces différentes actions, etc.

Ce budget permet au service de disposer de véhicules de location (Minibus + VL), et de se doter en mobiliers et en matériel pédagogique.

## **EVALUATION**

Le présent projet éducatif et le PEDT feront l'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'un document composé du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante.

Les éventuelles modifications seront proposées par la Commission Jeunesse pour un vote en Conseil Municipal.

## **LES RESSOURCES HUMAINES**

- Relations avec les partenaires des collectivités territoriales
- Équipe technique municipale
- Nom de l'élue : Véronique DULAC adjointe au Maire
- Noms des animateurs : Simon Combet (directeur ALSH 12 – 17 ans directeur adjoint de l'ALP) et Kevin Trabuc (directeur ALSH 6-11 ans et de l'ALP), Camille Pons (animatrice), Christelle Renout (stagiaire BAFA), Alexandra Laverdure (BAFA), Elizabeth Colman (CAP petite enfance), Laure Berger et Monique Dejean (ATSEM) et 9 acteurs éducatifs/intervenants du PEDT.

Chaque accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs fonction de la fréquentation des enfants. La coordination est confiée à des responsables d'animation qui assurent ainsi une fonction de référent auprès des familles, enseignants et d'autres interlocuteurs.

## **LES RESSOURCES FINANCIERES**

Les charges et produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires se répartissent comme suit :

- Charges : personnel, fournitures alimentaires, consommables pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien, assurances,
- Produits : participation des familles, aides de l'État (fonds d'amorçage pour la rentrée 2014) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les communes supportent le reste à charge du prix de revient de ces activités.

## **LES MOYENS MATERIELS**

- Espaces et bâtiments municipaux
- Achat de matériel (tables de Ping Pong, raquettes de tennis, crosses de hockey, ballons, matériel pédagogique, par exemple...)

Au sein de chaque structure un projet pédagogique et un règlement intérieur, adoptés par délibération du Conseil Municipal, déclinent les conditions d'organisation propres à chaque site d'après les finalités éducatives exposées par le projet éducatif.